



Aigle, le 17 août 2020

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la COMMISSION DE GESTION sur le préavis municipal N° 2020-05

Relatif à

L'ADOPTION DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Commission composée de :	Mesdames :	Marie Dominique Genoud-Champeaux Laurence Burnier
	Messieurs :	Jacques Vacheron Bruno Bersier Philippe Bellwald Cyril Zoller Stéphane Tille (Président)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie dix-huit fois, entre le mois de septembre 2019 et le mois de juin 2020 dont deux fois avec tous les membres de la Municipalité et 4 fois avec soit Mme Isabelle Rime, M. Grégory Devaud ou M. Frédéric Borloz.

Une réunion a été programmée à fin juillet 2019 entre la Municipalité, la commission des finances et la commission de gestion afin de s'accorder sur les relations entre l'exécutif et les commissions de surveillance. Du guide pratique à destination des commissions de surveillance, distribué lors de la séance, il est à relever que l'objectif premier de la Cogest est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité sous les angles de la légalité, l'opportunité et l'efficience.

La Cogest remercie les membres de la Municipalité ainsi que Mme Anne Décaillet et M. Régis Joly pour leurs intenses contributions ainsi que les échanges cordiaux.



1 TABLE DES MATIERES

2	SUIVI DES VŒUX ÉMIS PAR LA COGEST POUR L'EXERCICE 2018.....	3
3	PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2019	3
3.1	PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2019	3
3.2	PRÉAVIS 2012-01 « UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE, D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS ET D'UN RÉFECTOIRE SUR LES PARCELLES COMMUNALE 1013 ET 3439, AINSI QU'AU CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT RESTANT »	3
4	BÂTIMENTS COMMUNAUX	5
4.1	ANALYSES DES REVENUS DES BIENS IMMOBILIER	6
4.2	IMMEUBLES D'HABITATIONS : APPARTEMENTS ET MAISON.....	6
4.3	LOCAUX COMMERCIAUX	7
4.4	IMMEUBLES COMMERCIAUX ET DDP	7
4.5	DIFFÉRENCE DES LOYERS ET REVENUS DU PATRIMOINE	9
4.6	PARKING	10
5	LE CHÂTEAU D'AIGLE	11
5.1	ORGANISATION ET STRUCTURE EN PLACE	11
5.2	BUDGET ET ENTRETIEN	11
5.3	MARKETING ET PROMOTION	12
5.4	GESTION DES SALLES ET ACCÈS.....	12
6	SERVICE DES FORÊTS	13
6.1	ORGANISATION, STRUCTURE ET PERSONNEL.....	13
6.2	GESTION DES FORÊTS	14
6.3	EQUIPEMENT OUTILLAGE ET VÉHICULE	14
6.4	ETAT DE SANTÉ DE NOS FORÊTS ET ARBRES EN VILLE	15
6.5	FINANCE ET INVESTISSEMENT.....	15
6.6	VISION ET STRATÉGIE	17
6.7	ABATTAGE DES ARBRES DU PARC MONT-SÉJOUR	17
7	RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET VŒUX.....	18
8	CONCLUSION.....	19
9	ANNEXES	20



Rapport détaillé

2 SUIVI DES VŒUX ÉMIS PAR LA COGEST POUR L'EXERCICE 2018

Les réponses de la Municipalité sur les vœux et observations de l'exercice 2018 ont été passées en revue, la situation est comme suit :

- Vœux 1: est considéré comme "suivi"
- Vœux 2: est considéré comme "suivi"
- Vœux 3: est considéré comme "suivi"
- Vœux 4: « La Cogest propose d'unifier au plus-vite les modes de fonctionnement et de créer une meilleure équité dans les attributions des mandats » ; en suspens, pas de réévaluation ni de guide des bonnes pratiques n'ont été élaborés.
- Vœux 5: est considéré comme "suivi" la Cogest a revu les procédures d'appel d'offre des ponts des Sapeurs et des Farettes et n'a pas de commentaires particuliers à formuler.
- Vœux 6: "La Cogest demande que le conseil communal soit mieux informé de l'organisation et du suivi des commissions »; reste en suspens.

Les Vœux n° 4 et n°6 seront réévalués lors des prochains exercices.

3 PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2019

3.1 PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2019

La Cogest a reçu chaque trimestre la liste des préavis mise à jour. Il est à regretter que l'année de bouclage des préavis ne figure toujours pas dans cette liste.

Un seul préavis bouclé a été remis à la Cogest pour l'exercice 2019, il s'agit du préavis 2012-01.

3.2 PRÉAVIS 2012-01 « UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE, D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS ET D'UN RÉFECTOIRE SUR LES PARCELLES COMMUNALE 1013 ET 3439, AINSI QU'AU CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT RESTANT »

Le préavis a été passé en revue lors de 3 séances et les points suivants sont détaillés :

3.2.1 Nombre de places en de Crèche et UAPE

Le préavis prévoyait 22 places de crèche, 48 places en UAPE, ainsi qu'un réfectoire de 60 places. Finalement la crèche compte 48 places, et l'UAPE 72 places.



3.2.2 Temps d'exécution

Le préavis prévoyant un délai de réalisation de 16 mois, il a finalement été réalisé avec 7 mois de retard. Ce retard a essentiellement été causé par le recours sur la procédure d'adjudication des travaux.

3.2.3 Procédure appliquée

L'appel d'offre a été réalisé par l'entreprise Vallat et la procédure d'appel d'offre a été réalisée conformément à la loi sur les marchés publics. Des six offres reçues de la part d'entreprises générales, l'entreprise Implénia a été sélectionnée en fonction de critères de coût et de qualité d'exécution.

3.2.4 Montant Total et financement

Le détail du montant total ainsi que du financement est détaillé et comparé avec le Préavis comme suit :

	Selon Préavis 2012-01	Final (2019)
Montant pour la réalisation	CHF 6'650'000.-	7'220'535.-
Charges prévue	172'720.-	.. ⁽⁴⁾
Recettes prévue	223'400.- ⁽¹⁾	.. ⁽⁴⁾
Participation communale	1'1333'230.- ⁽²⁾	1'009'286.-
Redevance Droit superficie	gratuité	gratuité
Cautionnement (30 ans)	5'000'000.- ⁽³⁾	5'000'000.-
Propriétaire - Exploitant	Fondation Planète Soleil	Fondation Chablaisienne d'aide à l'insertion
Conseil de fondation	2 personnes désignées par la Municipalité	Mme I. Rime M. D. Girardin

⁽¹⁾ Location garderie, cantine, cuisine et salle.

⁽²⁾ Inclus amendement pour la pose de panneaux solaires

⁽³⁾ Inclus cautionnement complémentaire selon préavis 2014-03 du 27 janvier 2014

⁽⁴⁾ Information non disponible

L'appel d'offre était à CHF 6'058'800.-, les travaux ont été réalisés pour un montant final de CHF 7'061'737.-, ce dépassement de 15% sur une construction neuve paraît très élevé. Toutefois ces différences ont été en partie annoncées dans le préavis 2014-03 lors de la demande de crédit de cautionnement supplémentaire, et correspondent à un surcoût de l'adjudication ainsi qu'un dépassement pour les aménagements extérieurs, les raccordements des services et la cuisine.

OBSERVATION 1

LE REMBOURSEMENT SUR 30 ANS DU CAUTIONNEMENT DE CHF 5'000'000.- RELATIF À LA Garderie ET L'UAPE, SELON LES PRÉAVIS 2012-01 ET 2014-03 AINSI QUE LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL RELATIVES À CES PRÉAVIS, N'A PAS ENCORE DÉBUTÉ.



4 BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'examen de la gestion des biens communaux consistait à passer en revue le patrimoine communal en se concentrant sur les bien suivants :

- Bâtiments locatifs
- Bâtiments commerciaux et DDP
- Parking
- Restaurants

Les biens tels que les vignes, les salles en location et les terrains de sport ainsi que les terrains pour les sociétés locales n'ont pas été considérés dans cette revue.

La Cogest n'ayant pas reçu de liste des biens communaux en location, sollicitée en 2018 déjà, une liste exhaustive des biens communaux a été établie par celle-ci. Cette liste a été créée, à partir de la liste des immeubles, partie intégrante du rapport de gestion. Cette liste a servi de base pour l'évaluation des loyers et charges ainsi que le calcul sommaire de rentabilité des biens.

Il est à relever que la nomenclature des immeubles dans la liste des immeubles présentée dans le rapport de gestion ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Par exemple, pour la parcelle 702 il est mentionné « En Paradis – remise, rural », alors qu'il s'agit de la grange de la Dîme où se trouvent le restaurant de la Pinte du Paradis et le musée de l'étiquette. Ou encore pour la parcelle 146 « Av. du Cloître – Halte ASD » alors qu'il s'agit du parking Chevron. De même pour la parcelle 1878 il est mentionné « En Châble-Croix – Prê, champ » alors qu'il s'y trouve la caserne des pompiers. De plus cette liste des immeubles est incomplète vu qu'il y manque les parcelles **832**, 3911, 3913, 3955, 3971, 3972 et 3973. La réponse obtenue est que pour les parcelles 3911 et 3955, il n'y a pas encore d'estimation fiscale, et que les parcelles 3913, 3972, 3973, ne figuraient pas sur l'extrait remis par le Registre foncier lors de l'établissement de la liste des immeubles du rapport de gestion 2019. Ces dernières parcelles font partie de la division de la parcelle 2839 qui elle, se trouve dans la liste. Quant à la parcelle 832 – Le Sillon et nouvel EMS, elle ne figure pas sur la liste des immeubles.

OBSERVATION 2 ***LA LISTE DES IMMEUBLES, PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE, PRÉSENTÉE DANS LE RAPPORT DE GESTION (P. 171 À 177) EST INCOMPLÈTE ET LA DÉSIGNATION DES IMMEUBLES NE CORRESPOND PAS À LA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN.***

VŒUX 1 ***LA COGEST SOUHAITE QUE LA LISTE DES IMMEUBLES PRÉSENTÉE DANS LE RAPPORT DE GESTION SOIT TENUE À JOUR TRIMESTRIELLEMENT ET QUE LA DÉSIGNATION CORRESPONDE À LA RÉALITÉ DES IMMEUBLES.***



4.1 ANALYSES DES REVENUS DES BIENS IMMOBILIER

L'analyse des revenus a été réalisée sur la base des données fournies par la Municipalité pour chaque parcelle communale. Les données se trouvent en annexe 1, 2 et 3. Les immeubles ont été classés en 3 catégories,

1. Les immeubles d'habitation comprenant les appartements ainsi que maison ou ferme ;
2. Les locaux commerciaux loués à des tiers tel que les restaurant, ou commerces ;
3. Les immeubles commerciaux et DDP, il s'agit la principalement des parcelles ou bâtiments entiers qui sont mis en location, ou alors bénéficiant d'un DDP.

Le but de l'exercice est d'évaluer si le rendement est "acceptable" et si les prix du parc immobilier sont dans les "marges" du marché.

Le résumé de l'évaluation des immeubles ainsi que plus spécifiquement des parcelles 233 (Sous le Bourg) et 832 (Le Sillon et nouvel EMS) se trouve dans les prochaines sections de ce document.

4.2 IMMEUBLES D'HABITATIONS : APPARTEMENTS ET MAISON

L'occupation des 26 appartements et maison ou ferme communale est convenable et de grandes variations dans les loyers sont constatées.

Nombre de pièces	Nombre de bien	Occupé	Loyer mensuel	Charges mensuelles	CHF/m2/an	Commentaire
2.0 à 2.5	8	7 (88%)	591.- à 950.-	100.- à 150.-	120 – 200	1 appartement en dessous de la fourchette Aiglonne
3.0 – 3.5	10	9 (90%)	558.- à 1200.-	100.- à 150.-	97 – 266 CHF	3 appartements en dessous et appartement au-dessus
4.0 – 4.5	3	3 (100%)	742.- à 1300.-	100.- à 150.-	119.- à 142.-	En dessous de la fourchette
Ferme et maison	3	3 (100%)	820.- à 1458.-	0.- à 300.-	-	-



4.3 LOCAUX COMMERCIAUX

Les 35 locaux commerciaux propriétés de la commune sont en grande majorité loués, seul trois locaux ne le sont pas, les détails se trouvent dans l'Annexe 2. Le prix de location annuel moyen est de 174.- /m²/an avec un minimum à 82.- /m²/an pour un atelier de peinture et un maximum à 305.- /m²/an pour la préfecture. Cela correspond à la moyenne des locaux commerciaux en location à Aigle avec un prix moyen de 176.- /m²/an.

Des trois restaurants établis dans des locaux propriétés de la commune, seule la location d'un restaurant revient à la caisse communale, les loyers des deux autres restaurants sont encaissés directement par les associations gérant les sites, c'est-à-dire la piscine et l'association du Château.

4.4 IMMEUBLES COMMERCIAUX ET DDP

La liste des immeubles commerciaux et DDP se trouve dans l'Annexe 3. La Cogest n'a pas reçu de liste exhaustive des DDP en vigueur à temps, elle a ainsi établi la liste à partir des informations obtenues dans les préavis antérieurs. La liste des DDPs sera reprise en détail lors de l'exercice 2020. Les montants des locations et redevances ont été fournies par la Municipalité, directement dans la liste des biens communaux.

VŒUX 2

LA COGEST SOUHAITE RECEVOIR RÉGULIÈREMENT LA LISTE EXHAUSTIVE DES DDP GREVANT LES PARCELLES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE D'AIGLE.

Il est à remarquer que la parcelle 1245 (Espace Naturel - Pré Neyroud) est louée 2000.-/an à une importante entreprise pour l'exploitation d'une surface de 13'980 m² alors qu'elle n'est pas exploitée et la parcelle 3770 (Pré Neyroud) d'une surface de 52'310m² est mise à disposition gratuitement à cette même entreprise pour l'exploitation de son sol. Elles resteront en l'état. Il n'y a pas d'extraction et pas de remblayage prévu.

OBSERVATION 3

LA COMMUNE PERÇOIT UN LOYER OU REDEVANCE POUR LA PARCELLE 1245 QUI N'EST PAS EXPLOITÉE ALORS QU'ELLE N'EN PERÇOIT PAS POUR L'EXPLOITATION DE LA GRAVIÈRE SISE SUR LES PARCELLES COMMUNALES 3770 ET 1179.

Les redevances des DDP des parcelles 3102 (Immo Castle), 3955 (Centre Funéraire), 832 (Fondation Maison de retraite et Fondation La Monneresse) n'ont pas été facturées en 2019 alors que les travaux ont débuté, mais comme les DDPs et préavis indiquent que la facturation sera réalisée au moment du permis d'utiliser, la situation est correcte.

En revanche les redevances pour les parcelles 233 (Sous le Bourg) et 1163 (C Design Sàrl) ont été facturées en 2019, ce qui est conforme aux DDPs qui stipulent que la redevance est due à partir de la date du permis de construire définitif.



4.4.1 Remboursement des frais avancés par la commune pour la Parcelle 233 - Sous le Bourg

Le permis de construire pour la parcelle 233 a été délivré le 20 janvier 2016 et comme mentionné dans le préavis 2008-07 « les frais payés par la commune doivent être intégralement remboursés à la délivrance du permis de construire ».

Les remboursements des frais avancés par la commune ont été réalisés comme suit :

Juillet à décembre	6'225.00 CHF
01.12.2016	221'928.00 CHF
17.02.2017	16'843.35 CHF
28.06.2017	392'375.80 CHF
14.07.2017	8'421.65 CHF
Total	639'568.80 CHF

Le remboursement des frais avancés par la commune a donc été réalisé dans son intégralité.

La redevance du DDP, mentionnée dans le préavis 2013-01, se monte à CHF 139'880.- et la redevance perçue en 2019 a été de CHF 135'241.60. Ce montant n'est pas conforme au préavis mais correspond au montant stipulé dans l'acte de modification et inscription du DPP du 31.08.2016. La Municipalité nous informe que suite à la mise au cadastre il y a eu une correction des mètres carrés.

4.4.2 Parcelle 832 – Le Sillon et nouvel EMS

Il n'y a pas eu de redevance facturée en 2019 vu que celle-ci sera perçue à la délivrance du permis d'utiliser.

4.4.3 Parcelle 1212 - Rosiers

Le revenu affiché dans les comptes (366.4271.00) soit CHF 8'540.- pour les garages et jardin ne correspond pas au montant du préavis parce qu'il y a des garages qui ne sont pas utilisables pour cause de fuites d'eau.

VŒUX 3

LA COGEST SOUHAITE QUE LA DATE DU DÉBUT DES PAIEMENTS DES REDEVANCES POUR LES DDP À VENIR SOIT UNIFORMISÉE, ET QUE LE DÉBUT DU PAIEMENT SOIT FIXÉ À LA DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET NON PAS DU PERMIS D'HABITER.



4.5 DIFFÉRENCE DES LOYERS ET REVENUS DU PATRIMOINE

Bien que l'occupation des bâtiments communaux soit bonne, il y a une différence notable entre le montant budgété et le montant réel 2019 des loyers et revenus mentionné dans le rapport de gestion. Le détail de ces différences se trouve ci-dessous.

Compte	Immeuble	Description	2019 Budget		Différence	
Loyer du patrimoine financier						
352.4231	Batiment du Clocher	Locations	CHF 33 600.00	CHF 36 000.00	CHF (2 400.00)	
353.4231	Le bec d'Aigle	Locations	CHF 174 878.00	CHF 230 000.00	CHF (55 122.00)	
354.4231	Habitation en Pechaud	Locations	CHF 11 660.40	CHF 11 600.00	CHF 60.40	
355.4231	Ancienne Gendarmerie	Locations	CHF 35 000.00	CHF 35 000.00	CHF -	
357.4231	Hotel de Ville	Locations	CHF 440 153.40	CHF 470 000.00	CHF (29 846.60)	
367.4231	Immeuble Mont Séjour	Locations	CHF 142 566.00	CHF 157 000.00	CHF (14 434.00)	
369.4231	Immeuble Novassale	Locations	CHF 196 661.80	CHF 240 000.00	CHF (43 338.20)	
372.4231	Salle des Noyers	Locations	CHF 48 583.00	CHF 50 000.00	CHF (1 417.00)	
373.4231	Mediatheque	Locations	CHF 23 540.00	CHF 25 800.00	CHF (2 260.00)	
374.4231	PPE Le Battoir	Locations	CHF 66 630.00	CHF 123 000.00	CHF (56 370.00)	
375.4231	Aigle-Ancienne	Locations	CHF 17 484.00	CHF 4 000.00	CHF 13 484.00	
Total			CHF 1 190 756.60	CHF 1 382 400.00	CHF (191 643.40)	-14%
Loyer des immeubles administratifs						
311.4271	Domaine des Bouleaux	Locations	CHF 17 500.00	CHF 17 500.00	CHF -	
358.4271	Halle des Glariers	Locations	CHF 20 433.50	CHF 18 000.00	CHF 2 433.50	
359.4271	Aiglon	Locations	CHF 20 290.00	CHF 22 000.00	CHF (1 710.00)	
360.4271	Habitation des Abattoirs	Locations	CHF 13 356.00	CHF 13 500.00	CHF (144.00)	
361.4271	Ancienne Maison de Ville	Locations	CHF 79 575.00	CHF 72 000.00	CHF 7 575.00	
362.4271	Ancien Stand	Locations	CHF 13 238.00	CHF 15 000.00	CHF (1 762.00)	
362.4271	Refuge du Fahy	Locations	CHF 11 647.00	CHF 12 000.00	CHF (353.00)	
364.4271	Refuge du Larrevoin	Locations	CHF 9 044.65	CHF 11 000.00	CHF (1 955.35)	
366.4271	Batiments Divers	Locations	CHF 8 910.00	CHF 12 000.00	CHF (3 090.00)	
371.4271	Caserne SDIS	Locations	CHF 140 048.00	CHF 140 000.00	CHF 48.00	
			CHF 334 042.15	CHF 333 000.00	CHF 1 042.15	0.3%
Revenu des Terrains						
312.4232.2	Parcelle diverses	Droit de Supeficie	CHF 101 083.70	CHF 100 000.00	CHF 1 083.70	
312.4232.3	Parcelle diverses	Droit de Superficie BCVs	CHF 261 758.00	CHF 400 000.00	CHF (138 242.00)	
312.4232.5	Autres Revenus	Autre	CHF 87 332.85	CHF 65 000.00	CHF 22 332.85	
312.4242.C	Gain comptables parcelle BCVs	Autre	CHF -	CHF 250 000.00	CHF (250 000.00)	
			CHF 450 174.55	CHF 815 000.00	CHF (364 825.45)	-45%
Manque à gagner					CHF (555 426.70)	

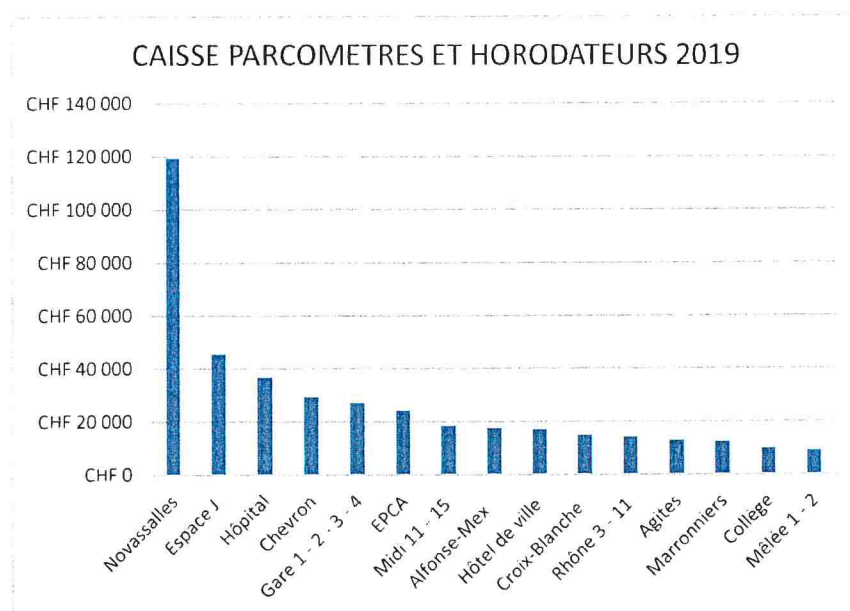
Les loyers du patrimoine financiers présentent une baisse de 14% par rapport au budget. Pas de différence notable pour les loyers des immeubles administratifs. Par contre, pour les revenus des terrains, deux grandes différences sont relevées une baisse de 138'242.- pour les parcelles diverses et une baisse de 250'000.- sur les gains comptables parcelle BCV's.



4.6 PARKING

La Cogest a passé en revue l'historique des revenus de chaque parking et n'a pas de commentaire particulier sur le sujet.

Le détail des revenus des parcomètres et horodateurs par parking pour l'année 2019 est détaillé ci-dessous. Ces montants ne reflètent pas les locations fixes des places de parc.



Concernant les revenus du parking de l'Hôtel de Ville, ils n'apparaissent pas sur la liste des parkings fournie par la Municipalité à la Cogest mais le parking de l'hôtel de ville rapporte CHF113'587.- et il apparaît dans le compte 340.4272.00 du rapport de gestion.



5 LE CHÂTEAU D'AIGLE

La commission s'est réunie le 28 octobre 2019 avec la participation des personnes suivantes :

M. Frédéric Pernet, Président de l'Association du Château
M. Kurt Egli, Président du Musée de l'étiquette
Mme Isabelle Rime, Municipale
M. Frédéric Borloz, Syndic

5.1 ORGANISATION ET STRUCTURE EN PLACE

5.1.1 Association du Château d'Aigle

La commune est propriétaire du complexe comprenant, le château, la maison de la Dîme et les parcs alentour. La commune a une relation de propriétaire à locataire avec l'association du château.

Il y a deux délégués de la Municipalité dans l'association du château ainsi que dans celle du musée.

Le comité se réunit deux à trois fois par année et un comité restreint (président et trésorier) se réunit plus fréquemment, à raison d'une fois par mois.

La convention de subventionnement entre l'ACA et la commune d'Aigle, datée du 27 septembre 2017 a été présentée à la Cogest.

5.1.2 Musée vaudois de la vigne, du vin et de l'étiquette

Le musée occupe une partie du château ainsi que la grange de la Dîme. Les donateurs à la base du musée sont la Confrérie du Guillon ainsi que la Confréries des Vignerons. Le comité de neuf personnes inclut les deux représentants de la Municipalité, les confréries ainsi que l'état de Vaud. Trois millions de francs ont été investis dans ce musée. Des pièces sont stockées dans des locaux en plaine dont la location coûte 12'000.- CHF/an.

La collection d'étiquettes est certainement la plus importante du monde mais avec une valeur financière difficilement estimable.

5.2 BUDGET ET ENTRETIEN

Le financement de l'Association du Château d'Aigle (ACA) provient principalement de la commune avec les produits au budget comme suit :

Budget annuel

Subvention communale	100'000.-
Loyer Restaurant	58'000.-
Recettes Entrée	165'000.-
Recettes Salles	115'000.-
Kiosque	50'000.-
Don	20'000.-

Le budget annuel de l'ACA est donc de CHF 408'000.-



5.2 BUDGET ET ENTRETIEN (SUITE)

Le budget annuel du Musée est de 70'000.- avec comme revenu principal, les royalties sur le Pot Vaudois.

Il n'y a plus de garantie de cautionnement de la part de la commune, tant pour l'association du Château que pour le musée.

La commune est chargée de tous les travaux d'entretien du château comme des dépendances.

Un diagnostic a été réalisé avec priorisation des interventions. L'architecte fait partie du comité (M. Antoine Graf) et évalue régulièrement l'état. Il y a 70'000.- prévu dans le budget pour l'entretien courant.

5.3 MARKETING ET PROMOTION

La fréquentation annuelle du Château se situe entre 15'000 et 23'000 personnes ainsi que d'environ 6'000 convives pour les repas ou banquets.

Le musée est l'un des plus fréquenté du canton après le Château de Chillon et le musée Chaplin.

La promotion est sous-traitée à l'ATALC qui propose au comité des actions, des promotions, des annonces médias et des démarchages pour des locations de salles (mariages, spectacle,).

5.4 GESTION DES SALLES ET ACCÈS

Onze traiteurs sont proposés aux éventuels locataires des salles. Les traiteurs ne paient plus de redevance à l'association. Un rabais de 20% sur les locations des salles est octroyé pour les habitants d'Aigle ainsi que pour les confréries bachiques.

L'accès au Château en véhicule motorisé est volontairement limité et la signalisation est minimisée afin d'éviter d'encombrer le quartier du château. Cette limitation pèjore manifestement la fréquentation du château. Le comité cherche en permanence des solutions afin d'améliorer l'accès.

VŒUX 4

LA COGEST SOUHAITE QUE LA SIGNALISATION POUR LES PIÉTONS, EN PARTICULIER POUR L'ITINÉRAIRE MENANT DE LA GARE JUSQU'AU CHÂTEAU SOIT AMÉLIORÉE.



6 SERVICE DES FORÊTS

6.1 ORGANISATION, STRUCTURE ET PERSONNEL

La division des forêts fait partie du Service Technique, elle compte 4,5 ETP (équivalent plein temps) avec M. Christophe Geissler comme responsable de la division.

Deux collaborateurs et deux apprentis font partie de la division.

Il s'agit d'une équipe restreinte mais fonctionnelle.

6.1.1 Garde Forestier

Le Garde forestier, M. Marcel Moillen, est mandaté par la commune à 50% avec comme missions principales suivantes :

- Gestion des forêts et peuplement.
- Marquage du bois et cubage.
- Suivi des coupes.

Une coopération est arrangée avec le triage de Salin, qui dépend de l'Etat de Vaud, afin d'assurer l'engagement de personnel pour les charges de travail importante. Réciproquement la commune fournit en échange le personnel nécessaire à l'état de Vaud. Le bilan annuel de ces échanges tant au niveau du personnel que des heures machines est neutre, il s'agit uniquement de compensation d'heures, aucun échange monétaire n'est engagé.

6.1.2 Travaux confiés à des entreprises privées

Les transports par voie terrestre ainsi que par voie aérienne sont confiés à des entreprises privées.

Dans des cas exceptionnels, des travaux forestiers sont confiés à des entreprises privées, principalement pour la pose de ligne de câble. En 2019 il n'y a pas eu de travaux forestiers confiés à des entreprises privées.

6.1.3 Cahier des charges

Le cahier des charges du personnel a été revu, pas de commentaire de la part de la Cogest.



6.2 GESTION DES FORÊTS

Les quatre fonctions de la forêt sont groupées selon les directives cantonales, c'est-à-dire :

FONCTIONS DE LA FORÊT	OBJECTIFS	PRESTATIONS
Protectrice	Protection contre les dangers naturels	Forêt de protection Ouvrage de protection
Ecologique	Protection de l'environnement	Protection des sols, des ressources en eau et du climat Biodiversité
Sociale	Espace et patrimoine	Espace de loisirs Patrimoine foncier
Economique	Fournir des ressources renouvelables	Bois d'œuvre Bois-énergie

Le plan de gestion datant de 1974, considérait le volume de bois à travailler d'environ 680m³ par an. Le plan (2019-2024) a été revu en 2018 et octroie un nouveau volume de traitement de 2300m³ par an. En 2019, 1'641 m³ de bois ont été traité, il ne s'agit pas d'une augmentation de 350% par rapport au volume traité antérieurement car les volumes des années antérieures était déjà bien proche des 1700 m³. Le personnel forestier n'a, par conséquent, pas été augmenté suite au nouveau volume annoncé car il s'agit uniquement d'un changement du plan de gestion mais pas d'une augmentation de la coupe.

6.3 EQUIPEMENT OUTILLAGE ET VÉHICULE

L'inventaire du matériel a été passé en revue par la Cogest qui n'a rien remarqué de particulier.

Le remplacement du matériel se fait annuellement avec principalement des tronçonneuses, poulies, matériel de levage, etc... pour un montant de 24'600.- en 2019.

6.3.1 Véhicules

La division des forêts possède les véhicules suivants :

- 1 camionnette, partagée avec la voirie, pour le bois de feu, les copeaux et le matériel.
- 1 Jeep qui a finalement été conservée après son remplacement par le pick-up.
- 1 pick-up Mitsubishi.
- 1 Tracteur Forestier (env. 1'200 heures par an).

6.3.2 Locaux

La division des forêts dispose de deux sites :

1. Le chantier communal comme atelier et vestiaires
2. Un local sur le terrain de la déchetterie destiné aux machines telles que scies, fendeuses, déchiqueteuse, remorques, ...

Le renouvellement du parc des machines se fait régulièrement.



6.4 ETAT DE SANTÉ DE NOS FORÊTS ET ARBRES EN VILLE

Les principales attaques subies par nos forêts sont le feu bactérien, qui a induit l'éradication de plusieurs essences sur la commune. Le cynips du Châtaignier qui exclut la replantation de nouveaux châtaigniers tant que la maladie n'est pas éradiquée. Puis plus récemment, le flétrissement du Frêne (Chalarose) est apparu et s'attaque aussi aux frênes de la commune.

Le taux d'infestation n'est pas connu.

Plusieurs arbres en ville sont malades et nécessiteront un abattage dans un proche avenir. La cause de ces maladies identifiées à ce jour par la division des forêts est une mauvaise taille effectuée par le passé.

6.4.1 Inventaires des arbres ou plan de classement

Un inventaire des arbres est disponible en Annexe 4, cet inventaire date et n'est pas la hauteur des attentes actuelles des outils de mise en œuvre pour la protection légale du patrimoine arboré.

VŒUX 5

LA COGEST SOUHAITE QUE LA MUNICIPALITÉ ÉTABLISSE ET MAINTIENNE UN PLAN DE CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES ARBRES D'INTÉRÊT SUR LA COMMUNE, QUI INCLUT LEUR ÉTAT SANITAIRE.

6.4.2 Décision d'abattage

La décision d'abattage des arbres en ville est prise par le municipal ainsi que le responsable de la division elle est ensuite validée par le garde forestier. Ni le service de l'urbanisme ou de l'environnement ne sont consultés.

En cas de suspicion de maladie, une tomographie est réalisée, plusieurs exemples de tomographie ont été présentés à la Cogest, celles des arbres du parc Novassalles notamment.

En principe la commune compense les arbres abattus avec deux arbres replantés pour un arbre abattu, il s'agit là d'un choix de la commune. Aucune liste des arbres replantés ne nous a été fournie.

Le replantage des arbres se fait avec des essences sélectionnées par la pépinière de Genolier.

6.5 FINANCE ET INVESTISSEMENT

6.5.1 Vente de bois

La vente principale de bois (env. 1'700 m³) se fait en grumes et comme bois d'énergie et d'industrie. La vente directement aux habitants de la commune comme bois de feu représente 328 m³.

Une partie de la vente (200 à 300m³) se fait également par le biais de la coopérative La Forestière qui officie comme courtier du bois.

6.5.2 Subventions

Les subventions sont octroyées pour les forêts protectrices, cf tableau Annexe 5.

La répartition des subventions entre le canton et la confédération n'est pas visible.

**VŒUX 6**

LA COGEST DEMANDE QUE LE COMPTE DES SUBVENTIONS SOIT PRÉSENTÉ DANS LE RAPPORT DE GESTION EN SÉPARANT LES SUBVENTIONS COMMUNALES ET FÉDÉRALES.

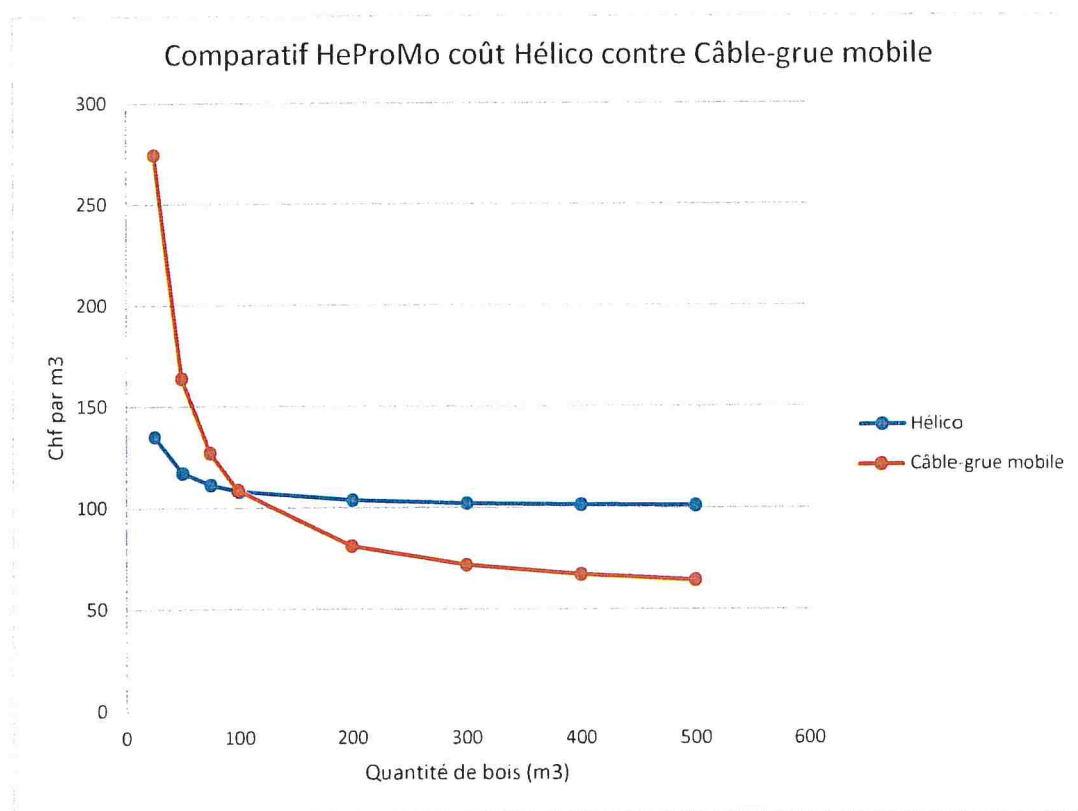
6.5.3 Investissement

Pas d'investissement réalisé en 2019 mais une demande d'investissement pour le remplacement du tracteur forestier sera présentée par voie de préavis d'ici 2021.

6.5.4 Comparatif Coût des transports des billes par câble contre hélicoptère

Un comparatif de coût pour le débardage des billes pour la variante de transport par hélicoptère d'une part et par Câble Grue mobile. Le détail des coûts se trouve en Annexe 6 et Annexe 7.

Le graphique ci-dessous présente les coûts du débardage en fonction du volume des coupes.



GRAPHIQUE COÛT DU TRANSPORT DU BOIS

Le coût de débardage pourrait être réduit par l'utilisation du câble grue mobile. La Municipalité a choisi de réaliser les transports par hélicoptère car elle estime qu'il s'agit d'une méthode douce et donc non contraignante sur la forêt tout en restant dans des marges financières acceptables. De plus la méthode par hélicoptère est moins risquée pour le personnel.



6.6 VISION ET STRATÉGIE

La vision ainsi que la stratégie ont été élaborées en 2018, il en est ressorti un nouveau plan de gestion, les cahiers des charges du personnel, ainsi que la revue de la structure du personnel. Il n'y a pas de changement prévu dans un avenir proche, une revue de la vision et de la stratégie sera réalisée lors de changements au niveau du Triage de Salin.

Le rapport annuel ainsi que le plan de gestion ont été mis à disposition de la Cogest.

6.7 ABATTAGE DES ARBRES DU PARC MONT-SÉJOUR

Les abattages de deux faux cyprès sains et d'un érable sain mais jugés dangereux pour la sécurité du parc Mont-Séjour, ont fâché plusieurs habitants de la commune.

La Cogest a passé en revue la procédure d'abattage des arbres.

Dans la chronologie des faits il y a :

Demande d'abattage :	16 octobre 2019
Autorisation d'abattage :	22 octobre 2019
Affichage au pilier public :	du 23 octobre au 20 novembre (pas de vérification possible)
Article dans la presse* :	19 novembre 2019
Abattage :	2 décembre 2019

*article stipulant mensongèrement « L'arrêt figure au pilier public avec un délai de 30 jours pour s'y opposer éventuellement. »

Le délai d'opposition de 20 jours a été respecté, cependant, il est à relever que la Municipalité a statué avant l'affichage au pilier public alors qu'elle devrait statuer après les oppositions éventuelles (cf. règlement communal sur la protection des arbres) et donc après l'affichage. Comme il n'y a pas eu d'oppositions dans les délais, ce dernier point n'a pas eu de conséquence. Il est à déplorer que l'article dans le 24 Heures ait mentionné faussement un délai d'opposition de 30 jours alors qu'il n'est que de 20 jours.



7 RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET VŒUX

OBSERVATION 1	LE REMBOURSEMENT SUR 30 ANS DU CAUTIONNEMENT DE CHF 5'000'000.- RELATIF À LA GARDERIE ET L'UAPE, SELON LES PRÉAVIS 2012-01 ET 2014-03 AINSI QUE LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL RELATIVES À CES PRÉAVIS, N'A PAS ENCORE DÉBUTÉ.	4
OBSERVATION 2	LA LISTE DES IMMEUBLES, PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE, PRÉSENTÉE DANS LE RAPPORT DE GESTION (P. 171 À 177) EST INCOMPLÈTE ET LA DÉSIGNATION DES IMMEUBLES NE CORRESPOND PAS À LA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN.	5
OBSERVATION 3	LA COMMUNE PERÇOIT UN LOYER OU REDEVANCE POUR LA PARCELLE 1245 QUI N'EST PAS EXPLOITÉE ALORS QU'ELLE N'EN PERÇOIT PAS POUR L'EXPLOITATION DE LA GRAVIÈRE SISE SUR LES PARCELLES COMMUNALES 3770 ET 1179.	7
VŒUX 1	LA COGEST SOUHAITE QUE LA LISTE DES IMMEUBLES PRÉSENTÉE DANS LE RAPPORT DE GESTION SOIT TENUE À JOUR TRIMESTRIELLEMENT ET QUE LA DÉSIGNATION CORRESPONDE À LA RÉALITÉ DES IMMEUBLES	5
VŒUX 2	LA COGEST SOUHAITE RECEVOIR RÉGULIÈREMENT LA LISTE EXHAUSTIVE DES DDP GREVANT LES PARCELLES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE D'AIGLE.	7
VŒUX 3	LA COGEST SOUHAITE QUE LA DATE DU DÉBUT DES PAIEMENTS DES REDEVANCES POUR LES DDP À VENIR SOIT UNIFORMISÉE, ET QUE LE DÉBUT DU PAIEMENT SOIT FIXÉ À LA DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET NON PAS DU PERMIS D'HABITER.	8
VŒUX 4	LA COGEST SOUHAITE QUE LA SIGNALISATION POUR LES PIÉTONS, EN PARTICULIER POUR L'ITINÉRAIRE MENANT DE LA GARE JUSQU'AU CHÂTEAU SOIT AMÉLIORÉE.	12
VŒUX 5	LA COGEST SOUHAITE QUE LA MUNICIPALITÉ ÉTABLISSE ET MAINTIENNE UN PLAN DE CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES ARBRES D'INTÉRÊT SUR LA COMMUNE, QUI INCLUT LEUR ÉTAT SANITAIRE.	15
VŒUX 6	LA COGEST DEMANDE QUE LE COMPTE DES SUBVENTIONS SOIT PRÉSENTÉ DANS LE RAPPORT DE GESTION EN SÉPARANT LES SUBVENTIONS COMMUNALES ET FÉDÉRALES.	16



8 CONCLUSION

En conclusion, la commission, à la majorité, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2019.
- Oûi le rapport de la Commission de Gestion chargé de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accepter ce rapport ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Aigle le 17 août 2020

Au nom de la Cogest

Le Président, Stéphane Tille

Les Membres :

Madame Laurence Burnier

.....

Madame Marie-Dominique Genoud-Champeaux

.....

Monsieur Philippe Bellwald

.....

Monsieur Bruno Bersier

.....

Monsieur Jacques Vacheron

.....

Monsieur Cyril Zoller

.....



9 ANNEXES

ANNEXE 1 - LOYER DES HABITATIONS	21
ANNEXE 2 - LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX	22
ANNEXE 3 - LOYER DES IMMEUBLES COMMERCIAUX ET DDPS.....	23
ANNEXE 4 - PLAN COMMUNAL DES ARBRES	24
ANNEXE 5 - HISTORIQUE DES SUBVENTIONS.....	25
ANNEXE 6 - CALCUL COÛT TRANSPORT HÉLICO	26
ANNEXE 7 - CALCUL DE COÛT TRANSPORT À CABLE.....	27
ANNEXE 8 - DEMANDE D'ABATTAGE	28
ANNEXE 9 - AUTORISATION D'ABATTAGE	30
ANNEXE 10 - AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC	31



ANNEXE 1 - LOYER DES HABITATIONS

Habitations										
#	Description	N° Parcelle	Commentaires COGEST	Typologie	Loyer/mois	Loyer annuel	Charges/an	m²	prix au m2 an	Etat
1	Av. de la Gare 21 - Mon Sejour	8		1 app 2 pces	750.00	9 000.00	comprises			rénovation en 2009
2	Rue Farel - Le Clocher	100		1 app 2,5 pces 1er étage	900.00	10 800.00	1 200.00			rénovation en 2014
3	Rue Farel - Le Clocher	100		1 app 3 pces 2ème étage	1 100.00	13 200.00	1 200.00			rénovation en 2011
4	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	1er étage	1 app. 3.5 pces	1 150.00	13 800.00	1 800.00	69	CHF 200.00	A rénover
5	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	1er étage	1 app 2,5 pces	900.00	10 800.00	1 800.00	55	CHF 196.36	A rénover
6	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	1er étage	1 app 2,5 pces	900.00	10 800.00	1 800.00	57	CHF 189.47	A rénover
7	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	1er étage	1 app 3 pces	900.00	10 800.00	1 800.00	54	CHF 200.00	Rénovation 2013
8	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	2ème étage	1 app. 3.5 pces	1 150.00	13 800.00	1 800.00	69	CHF 200.00	Rénovation 2012
9	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	2ème étage	1 app 2,5 pces	950.00	11 400.00	1 800.00	57	CHF 200.00	A rénover
10	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	2ème étage	1 app 2,5 pces	900.00	10 800.00	1 800.00	54	CHF 200.00	A rénover
11	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	2ème étage	1 app 3 pces	1 200.00	14 400.00	1 800.00	54	CHF 266.67	rénovation en 2018
12	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	3ème étage	1 app 3.5 pces	558.00	6 696.00	1 800.00	69	CHF 97.04	a rénover
13	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	3ème étage	1 app 2,5 pces	0.00	0.00	0.00	54	CHF -	a rénover
14	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	3ème étage	1 app 2,5 pces	950.00	11 400.00	1 800.00	54	CHF 211.11	a rénover
15	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	3ème étage	1 app 3 pces	1 000.00	12 000.00	1 800.00	52	CHF 230.77	a rénover
16	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	4ème étage	1 app 2,5 pces	591.00	7 092.00	1 200.00	59	CHF 120.20	a rénover
17	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	4ème étage	1 app 3 pces	1 100.00	13 200.00	1 800.00	88	CHF 150.00	a rénover
18	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	Dernier étage	1 app 3.5 pces	0.00	0.00	0.00	63	CHF -	chgt fenêtres 2017
19	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	Dernier étage	1 app 4 pces	742.00	8 904.00	1 200.00	75	CHF 118.72	chgt fenêtres 2017
20	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	Dernier étage	1 app 3.5 pces	831.00	9 972.00	1 440.00	79	CHF 126.23	chgt fenêtres 2017
21	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	Dernier étage	1 app 4 pces	1 020.00	12 240.00	1 440.00	86	CHF 142.33	chgt fenêtres 2017
22	Les Isles - Ferme des Bouleaux	1162		Ferme	17500.00/an	17 500.00				salle de bain 2013
23	Route d'Evian	1390	Ferme près de l'autoroute En Péchaud	Ferme	820.00	9 840.00	comprises			délabré
24	Rue du Molage 39	1820	Les Anciens Abattoirs	Maison	1 113.00	13 356.00	3 600.00	104	CHF 128.42	cuisine/salle bain 2012
25	Rue du Molage 37 - Mediatheque	1821	1er étage	1 app 4.5 pces	1 300.00	15 600.00	1 800.00	115	CHF 135.65	en bon état, sol salle bain refait
26	Chantier communal	116		1 app	1 438.00	17 256.00				entretien suivi



ANNEXE 2 - LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

Locaux Commerciaux & Restaurants										
#	Description	N° Parcelle	Commentaires COGEST	Typologie	Loyer/mois	Loyer annuel	Charges/an	m ²	prix au m2 an	Etat
1	Av. de la Gare 21 - Mon Sejour	8		UAPE/Les Petits Pirates	21900.00/an	21 900.00				Imputation interne
2	Av. de la Gare 21 - Mon Sejour	8		Karaté/Aikido/Ecole climat	1 125.00	13 500.00				
3	Av. de la Gare 21 - Mon Sejour	8		Ecole de musique	0.00	0.00	comprises			Obligation de fournir des locaux
4	Rue Farel - Le Clocher	100		1 commerce	800.00	9 600.00	comprises			
5	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	Talentshare		2 000.00	24 000.00	2 160.00	276	CHF 86.96	
6	Ancienne Maison de Ville	109	RdChaussée	Office du tourisme	1 700.00	20 400.00	comprises	72	CHF 283.33	Rénovation 2018
7	Ancienne Maison de Ville	109	RdChaussée	1/4 heure	500.00	6 000.00	comprises	42	CHF 142.86	
8	Ancienne Maison de Ville	109	RdChaussée	Espace Graffenried	0.00	0.00				
9	Ancienne Maison de Ville	109	RdChaussée	La Préfecture	3 750.00	45 000.00	3 000.00	167	CHF 269.46	
10	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	EPOC	bureau des RH	1 629.20	19 550.40	780.00			
11	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	3ème étage	Chablais Région Aigle Régir	3 612.00	43 344.00	2 400.00	142	CHF 305.24	Rénover en 2011
12	Pl. du Marche 1 - Hotel-de-Ville	123	3ème étage	Agences Assur. Sociales	23 600.00/an	23 600.00				
13	Annexe Hôtel de Ville	123	1er étage annexe	Office des poursuites	9 729.00	116 748.00	4 690.00			
14	Annexe Hôtel de Ville	123	1er étage annexe	Justice de Paix	8 024.00	96 288.00	2 670.00			
15	Annexe Hôtel de Ville	123	Rez de l'annexe	CGPI	2 475.00	29 700.00	2 160.00			Peinture en 2017
16	Annexe Hôtel de Ville	123	Kiosque de l'Hôtel de Ville		300.00	3 600.00	240.00			
17	Annexe Hôtel de Ville	123	Pourquoi Pas (118)		1 813.15	21 757.80	3 396.00			
18	Annexe Hôtel de Ville	123	Ecole de cirque Snick		1 500.00	18 000.00	1 800.00			
19	Annexe Hôtel de Ville	123	Bio Time Snack		759.75	9 117.00	1 080.00			
20	Annexe Hôtel de Ville	123		Registre Foncier	250.00	3 000.00				
21	Av. des Glariers, bâtiment n° 7	276	OPTI	bureau	3 000.00	36 000.00				
22	Novassalles	891		Espace Junior	7 880.20	94 562.40	21 000.00			
23	~~Sous-le-Grand-Pre-Pre~~	~~1195~~	~~Cave-Cristal~~	~~vendu~~	~~546.00~~	~~6 552.00~~				
24	Rue du Molage 37 - Mediatheque	1821	RdChaussée	atelier peinture	550.00	6 600.00	1 800.00	80	CHF 82.50	chgt fenêtres/porte
25	Rue du Molage 37 - Mediatheque	1821	RdChaussée	Ludothèque	0.00	0.00				
26	Rue du Molage 37 - Mediatheque	1821	RdChaussee	Médiathèque	0.00	0.00				
27	Fahy - Ancien stand	1977	Parc Aventure		632.00					
28	Le Battoir	823		AMIS	2 725.00		1 800.00	245	CHF 133.47	en bon état
29	Le Battoir	823		L'Echappée	1 875.00	22 500.00	4 200.00	125	CHF 180.00	
30	Le Battoir	823		La Monneresse	0.00					
31	Le Battoir	823		3 locaux				60		à louer 180.-/m2
32	Chantier communal	116	ORPC District d'Aigle	bureau	1 158.00	13 896.00				
33	Le Bec d'Aigle - Habitation	108	La Pinte	Restaurant	1 712.50	20 550.00	3 600.00	225	CHF 91.33	
34	Aux Salines - Camp militaire	276	DDP Piscine, Camping, Glariers	Restaurant						
35	En Paradis - Remise rural	702	Pas de revenu, association du Ch	Restaurant						



ANNEXE 3 - LOYER DES IMMEUBLES COMMERCIAUX ET DDPs

Immeuble Commercial & DDP										
#	Description	N° Parcelle	Commentaires COGEST	Typologie	Loyer/mois	Loyer annuel	Charges/an	m²	prix au m2 an	Etat
1	Av. de la Gare 21 - Mon Sejour	8		CMC 55 chbres/ 7 dortoirs	10 000.00	120 000.00	46 200.00			
2	Rue sous le Bourg - Place-jardin, vigne	233	Projet logement sous-le bourg			135 241.60				
3	Margencel-13	265	~~Projet Margencel~~	Vendu						
4	Aux Salines - Camp militaire	276	DDP Piscine, Camping, Terrain Glariers							
5	Levant - Habitation	832	DDP 3939 et DDP 3940 Projet logement							
6	Novassalles	891		Cinérive	5 000.00	60 000.00				Par an 10 % sur entrées
7	Sous-le-Grand-Pre - Pre (DS UCI)	1038	DDP CMC (UCI)							Gratuite
8	Les Isles - Pre	1163	DDP C Desing Sàrl		8214.40/an	8 214.40				
9	Sous-le-Grand-Pre - Pre	1200	Jardin Familiaux		1 190.00	14 280.00				
10	Les Isles	1245	Gouille Holcim		2000.00/an	2 000.00				
11	Champex - Pre	1279	Piste vers les Streetbox		2 533.00	30 396.00				
12	En Chable-Croix - Pre, champ	1878	Caserne Pompier		11 667.00	140 004.00				
13	Au Favez - Ciblene	1977	Scout Plantour		251.00/an	251.00				
14	Chemin de la Planchette 17	3439	DDP Citrouille		gratuit	0.00				
15	Les Iles	3770	Gouille Holcim		gratuit	0.00				
16	Les Iles - Pre, champ	3860	DDP les Iles Batusha		2 535.00	30 420.00				
17	Les Iles - Batiments, pre, champ	3912	DDP Les Iles Bregy Transport		5 085.00	61 020.00				
18	Les Iles - Pre, champ	3917	DDP Les Iles Morerod		2 120.00	25 440.00				
19	Salle des Noyers	368		Ecole de Verdeil	4 053.00	48 636.00 comprises		240	CHF 202.65	rénovation 2015
20	Champex - Pré	3102	DDP ImmoCastle			45 256.00				
21		3955	DDP Centre funéraire							



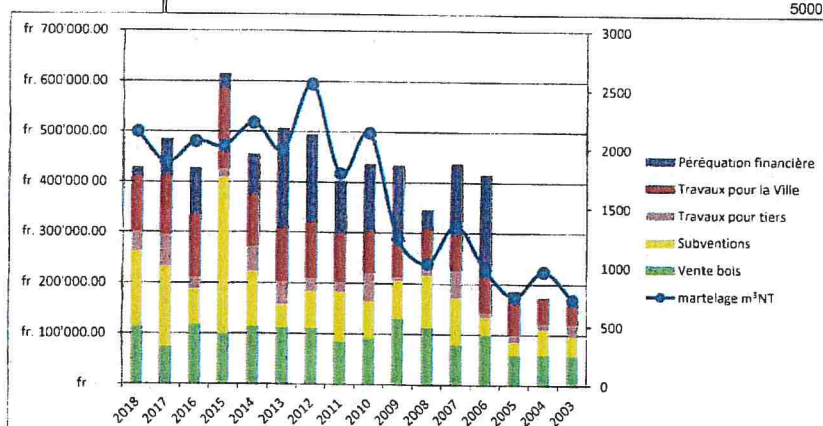


ANNEXE 5 - HISTORIQUE DES SUBVENTIONS



Gestion antérieure

Année	Travaux pour la Ville	Subventions	Vente bois	Péréquation financière	martelage m ³ NT
2018	fr. 110'524.93	fr. 149'742.70	fr. 113'677.95	fr. 16'688.00	2144.7
2017	fr. 117'467.00	fr. 159'244.00	fr. 74'223.25	fr. 71'637.00	1887
2016	fr. 124'971.84	fr. 70'751.00	fr. 118'060.00	fr. 91'664.00	2062
2015	fr. 159'842.15	fr. 310'415.00	fr. 99'576.00	fr. 28'650.00	2024
2014	fr. 102'422.91	fr. 108'640.00	fr. 113'969.75	fr. 80'293.00	2222
2013	fr. 105'033.00	fr. 46'586.00	fr. 112'058.00	fr. 197'957.00	1989
2012	fr. 110'105.82	fr. 73'868.00	fr. 111'736.00	fr. 173'914.00	2549
2011	fr. 95'870.00	fr. 98'718.65	fr. 85'127.95	fr. 104'403.00	1792
2010	fr. 82'495.00	fr. 75'118.00	fr. 91'838.00	fr. 132'593.00	2137
2009	fr. 83'760.00	fr. 74'774.00	fr. 132'189.00	fr. 137'314.00	1241
2008	fr. 78'438.00	fr. 103'036.00	fr. 114'372.10	fr. 37'762.00	1030
2007	fr. 68'673.00	fr. 92'175.00	fr. 81'491.00	fr. 143'288.00	1352
2006	fr. 68'551.00	fr. 36'328.40	fr. 99'390.00	fr. 202'968.00	977
2005	fr. 87'279.00	fr. 26'922.60	fr. 59'953.00		751
2004	fr. 51'219.00	fr. 50'589.95	fr. 61'284.00		964
2003	fr. 49'040.00	fr. 38'219.10	fr. 60'022.00		730
Moyenne	fr. 73'925.00	fr. 66'209.08	fr. 87'296.34	fr. 126'388.00	1148



Année	Travaux pour tiers	Bois propre usage	Total en fr.
2018	fr. 38'695.95	24 fr.	429'309.53
2017	fr. 62'612.25	55 fr.	485'183.50
2016	fr. 22'579.40	53 fr.	336'362.24
2015	fr. 16'628.00	46 fr.	615'111.15
2014	fr. 50'304.30	80 fr.	455'629.96
2013	fr. 45'303.45	87 fr.	308'980.45
2012	fr. 25'120.90	129 fr.	494'744.72
2011	fr. 19'747.55	45 fr.	403'867.15
2010	fr. 54'936.50	40 fr.	436'980.50
2009	fr. 7'847.50	80 fr.	435'884.50
2008	fr. 13'382.00	70 fr.	346'990.10
2007	fr. 53'749.00	37 fr.	439'376.00
2006	fr. 9'297.00	31 fr.	416'534.40
2005	fr. 13'541.00	55 fr.	187'695.60
2004	fr. 11'302.00	82 fr.	174'394.95
2003	fr. 24'176.00	20 fr.	171'457.10
Moyenne	fr. 23'309.95	59 fr.	350'792.50



ANNEXE 6 - CALCUL COÛT TRANSPORT HÉLICO

Calcul des coûts avec HeProMo 'Hélicoptère'			
Lieu de travail / Coupe de bois	Comparatif câble grue - Hélico 200		
Objet de travail			
Quantité de bois (m3)	200.00		
Facteur de déduction de l'écorce	1.00		
Type de bois	Résineux (frais)		
Distance horizontale (m)	100		
Distance verticale (m)	250		
Groupe d'essences	Epicea		
Méthode de travail	Méthode par arbre entier		
Système de travail			
Durée journalière de travail (min.)	480		
dont déplacements et pauses payées	0		
Déplacement (Fr.)	0.00		
Déplacement (h)	0.00		
Autres travaux (Fr.)	0.00		
Autres travaux (h)	0.00		
Tarif Personnel exploitation forestière (Fr./h)	0.00		
Tarif Tronçonneuse (Fr./h expl.)	0.00		
Tarif Engin muni d'une grue (Fr./h expl.)	0.00		
Nombre de personnes pour le transport par hélicoptère	5		
Nombre de personnes pour les travaux sur la place de décrochage/d'entreposage	3		
Nombre de tronçonneuses	2		
Nombre d'engins avec grue	1		
Coûts de l'hélicoptère (Fr./min. d'hélicoptère)	80.00		
Forfait de survol (Fr.)	900.00		
Catégorie d'hélicoptère	moyen		
Volume de charge	2.86		
Calcul automatique du volume de charge	oui		
Calcul y.c. les travaux sur la place de décrochage/d'entreposage	non		
Facteurs			
Risques, administration, bénéfice	0.00		
Unité monétaire	Fr.		
Facteur de correction	1.00		
Résultat			
	Temps (h)	Coûts (Fr.)	
Durée du travail transport par hélicoptère	4.55		
Durée du travail à la place de décrochage	0.00	par m3	total
Entreprise d'héliportage	4.13 PMH15	103.71	20'742.90
Personnel exploitation forestière	22.74 WPPH	0.00	0.00
Tronçonneuse	0.00 PMH15	0.00	0.00
Engin muni d'une grue	0.00 PMH15	0.00	0.00
Déplacer	0.00	0.00	0.00
Autres travaux	0.00	0.00	0.00
Total		103.71	20'742.90

19.02.2020 15:37



ANNEXE 7 - CALCUL DE COÛT TRANSPORT À CÂBLE

Calcul des coûts avec HeProMo 'Câble-grue mobile'			
Lieu de travail / Coupe de bois	Comparatif câble grue 200		
Objet de travail			
Quantité de bois (m3)	200.00		
Facteur de déduction de l'écorce	1.00		
Système de câble	Système à 2 câbles		
Emplacement de l'engin	en haut		
Longueur de ligne (m)	500		
Piquetage de la ligne (sans faire un projet)	non		
Hauteur du support intermédiaire 1	20		
Hauteur du support intermédiaire 2	12		
Mât terminal	oui		
Hauteur du mât terminal	12		
Volume moyen de la bille (m3)	1.00		
Trajet moyen du chariot (m)	300		
Distance moyenne du treuillage latéral	30		
Difficultés au treuillage latéral	difficile		
Système de travail			
Durée journalière de travail (min.)	480		
dont déplacements et pauses payées	60		
Déplacement (Fr.)	0.00		
Déplacement (h)	0.00		
Autres travaux (Fr.)	0.00		
Autres travaux (h)	0.00		
Tarif Personnel (Fr./h)	75.00		
Tarif Câble-grue mobile (Fr./h expl.)	210.00		
Tarif Engin muni d'une grue (Fr./h expl.)	80.00		
Durée d'engagement engin muni d'une grue (%)	75		
Nombre de personnes lors de la planification	2		
Nombre de personnes à l'installation	3		
Nombre de personnes au câblage	2		
Nombre de personnes à la place de dépôt	1		
Durée d'engagement personnel place de dépôt (%)	100		
Facteurs			
Risques, administration, bénéfice	0.00		
Unité monétaire	Fr.		
Facteur de correction	1.00		
Résultat			
	Temps (h)	Coûts (Fr.)	
Durée du travail	50.54	par m3	total
Personnel	145.28 WPPH	54.48	10'896.24
Câble-grue mobile	20.55 PMH15	21.58	4'315.90
Engin muni d'une grue	15.33 PMH15	6.13	1'226.16
Déplacer	0.00	0.00	0.00
Autres travaux	0.00	0.00	0.00
Total		82.19	16'438.30
Productivité (du câblage, m3/PMH15)	10.87		

19.02.2020 16.16



ANNEXE 8 - DEMANDE D'ABATTAGE



SERVICE DES FORÊTS
VILLE D'AIGLE

Règlement communal sur la protection des arbres
Demande d'abattage - Préavis pour la Municipalité

Aigle le 16 octobre 2019

Propriétaire: Commune de et à
Adresse: 1860 Aigle

Représenté par: BT

NB: L'exactitude des informations, limites et autres appartient au propriétaire ou son représentant

Motif invoqué pour la demande
Arbres mettant en péril le mur de soutènement
Parcelle 8 Rue de la Gare 21

Types de décision

☒ Soumis au règlement communal sur la protection des arbres (LPNMS)
☐ Soumis au régime forestier (Lfo)
☐ Atteinte à un biotope, cas à soumettre au Centre de Conservation de la faune et de la nature (LPN, LPNMS, Lluane)
☐ Cas relevant du code rural

Importance paysagère

1. ☒ grande valeur
 2. ☐ valeur moyenne
 3. ☐ de peu d'intérêt
 4. ☐ arbre d'ornement non-suivi

Etat sanitaire (apparence visuelle)

1. ☐ sain et vigoureux
 2. ☐ de condition normale
 3. ☐ présentant des doutes
 4. ☐ arbre blessé
 5. ☒ arbre dangereux
 6. ☐

Arbre (s)

N°	Essence	Diamètre	Volume V m³NT	Uniquement pour plusieurs arbres		
				Importance paysagère	Etat sanitaire (apparence visuelle)	Motifs retenus pour l'abattage
10044	Faux Cyprès	68	5.0			
10045	Faux Cyprès	82	7.1			
10046	Erable	67	4.4			

Motif(s) retenu(s) pour l'abattage

1. ☒ Arbre nuisant à la conservation de biens de valeurs notables (art 15, règlement LPNMS, pt 3 à 5)
 2. ☒ Arbre présentant des dangers et/ou soumis à des impératifs (art 15, règlement LPNMS, pt 4)
 3. ☐ Arbre non-adapté à son environnement
 4. ☐

Proposition:

☐ Autoriser l'abattage
☒ Autoriser l'abattage avec compensation
☐ Autoriser la taille
☐ Autoriser l'écimage

☐ Refuser l'abattage
☐ L'état d'urgence nécessite / a nécessité un abattage sans délai
☐ Autoriser le recépage

Compensation

☐ Aucune / parcelle suffisamment boisée

☒ Replantation
☐ Taxe compensatoire de Sfr. _____

REMARQUES (devis, restrictions, délai, etc.)

☒ tournez la page

Pour le préavis - le garde forestier



M. Moillen



ANNEXE 8 (SUITE)

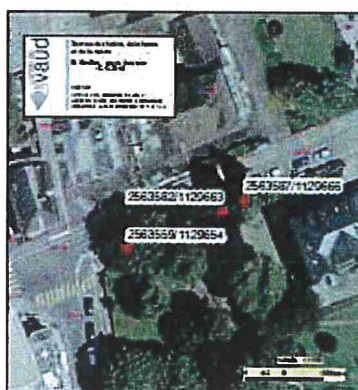
Liste des motifs évoqués dans l'art.15 du règlement LPNMS

- 1 ☐ la plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive
- 2 ☐ la plantation nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricole
- 3 ☒ le voisin subit un préjudice grave du fait de la plantation
- 4 ☒ des impératifs l'imposent tels que l'état sanitaire d'un arbre, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau

Arbre (s), suite

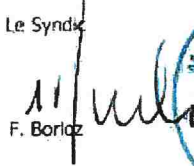
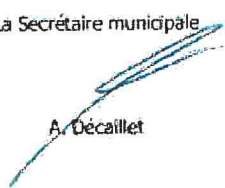
N°	Essence	Diamètre	Volume Vm³NT	Uniquement pour plusieurs arbres		
				Importance paysagère	Etat sanitaire (apparence visuelle)	Motifs retenus pour l'abattage

REMARQUES (devis, restrictions, délai, etc.)





ANNEXE 9 – AUTORISATION D'ABATTAGE

 COMMUNE D'AIGLE	La Municipalité d'Aigle Place du Marché 1 Case postale 500 CH-1860 Aigle Tél. +41 (0)24 468 41 11 administration@aigle.ch www.aigle.ch	Commune d'Aigle Place du Marché 1 1860 Aigle
Administration générale / Secrétariat municipal N° 161 AD/mg		
Aigle, le 22 octobre 2019		
Abattage de 2 faux cyprès et d'un érable, sur la parcelle n° 8, propriété de la Commune d'Aigle		
Madame, Monsieur,		
Nous nous référons à la visite sur place de M. M. Moillen, garde forestier, en date du 23 août 2019, au sujet de l'objet cité en référence.		
Nous avons l'avantage de vous informer que la Municipalité a pris acte de la nécessité de l'abattage de ses arbres, nuisant à la conservation de biens de valeurs notables et présentant des dangers et/ou soumis à des impératifs. Nous attirons votre attention sur le fait que ces derniers doivent être compensés par une replantation.		
Par ailleurs nous vous précisons que la présente autorisation fait l'objet d'un affichage au pilier public durant vingt jours.		
En vous remerciant d'avance de prendre bonne note du contenu, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.		
Au nom de la Municipalité		
Le Syndic	 F. Borloz	La Secrétaire municipale
		 A. Décaillot
Annexe copie de l'avis Copies à Damien Hediger Service des forêts		
 Aigle Municipalité		



ANNEXE 10 - AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC



COMMUNE
D'AIGLE

Avis à la population

Conformément aux articles 2 et 8 du Règlement communal sur la protection des arbres, à l'article 6 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, aux articles 15 et 21 du Règlement d'application de la loi précitée, la Municipalité informe qu'elle autorise l'abattage des arbres mentionnés ci-dessous :

<i>Situation :</i>	<i>Rue de la Gare 21</i>
<i>Parcelle N°</i>	<i>8</i>
<i>Propriété de :</i>	<i>Commune d'Aigle</i>
<i>Requérant :</i>	<i>Commune d'Aigle, Place du Marché 1, 1860 Aigle</i>
<i>Objets :</i>	<i>2 faux cyprès et 1 érable, nuisant à la conservation de biens de valeurs notables et présentant des dangers et/ou soumis à des impératifs.</i>
<i>Date de la requête :</i>	<i>16 octobre 2019</i>
<i>Affichage au pilier public du 23 octobre au 20 novembre 2019</i>	

LA MUNICIPALITE

Les personnes opposées à ces abattages peuvent faire recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, par écrit, dans les vingt jours à compter de ce jour.